



Probleme de carte grise apres achat d'un vehicule

Par **myriam_old**, le **18/06/2007** à **14:54**

j ai perdu ma carte grise apres achat du vehicule et controle technique faitrnmmais le vendeur ne me donne plus de nouvelles mes courriers me revienne la voiture n est pas volée je me suis renseigner le probleme qui se passe pas de cession de vehicule aupres de la prefecture je ne c plus quoi faire quelle demarche faire pour que je puisse avoir un duplicata de celle ci

Par **Adam Kadamon**, le **22/06/2007** à **17:21**

Bonjour, rnrnLors de la vente du véhicule certaines étapes doivent être respectées. En l'occurrence le vendeur doit avoir rayé la carte grise à la date de l'achat et apposer sa signature ou son cachet s'il s'agit d'une personne morale.rnrnVous devez avoir également établi en double exemplaire le certificat de vente. Le vendeur doit ainsi expédier son exemplaire sous quinzaine à la préfecture d'immatriculation du véhicule.rnrnDans votre cas, votre copie du **certificat de cession** signée par le vendeur et vous même suffit. Si ce document vient à vous manquer la seule solution, à mon sens, est de retrouver l'ancien propriétaire pour obtenir un nouvel exemplaire.rnrnJe doute que la préfecture vous permette d'immatriculer un véhicule dont vous ne pouvez attester l'acquisition.rnrnCordialement.